

« Le pourcentage de prostituées forcées est grossièrement surestimé »

par Marco LEENING, traduction Thierry Schaffauser

version originale : « Omvang gedwongen prostitutie zwaar overschat », publié en ligne le 28 novembre 2013

<http://politiek.thepostonline.nl/2013/11/28/omvanggedwongenprostitutiezwaaroverschat/>

Dans les médias on entend souvent des affirmations selon lesquelles la majorité des prostituées dans notre pays [N.d.T. : les Pays-Bas] est contrainte de travailler pour des trafiquants d'êtres humains. Cependant, ceux qui font l'effort d'une étude approfondie du matériel de recherche sur cette question, découvriront que le pourcentage est au moins dix fois plus faible que l'absolument absurde, mais néanmoins souvent évoqué quatre-vingts pour cent.

En 2005, l'ancienne membre du parti Labour Karina Schaapman a commencé à suggérer à plusieurs reprises dans les médias que les trois quarts des prostituées ont été forcées par des proxénètes. L'étude à laquelle elle se réfère cependant, a seulement déclaré que la majorité des femmes qui travaillent dans le Red Light District d'Amsterdam ont, dans une certaine mesure, coopéré avec des personnes s'apparentant dans les coulisses à des proxénètes. Seulement quelques uns de ces proxénètes ont utilisé la force.

Le rapport Schone Schijn

Peu de temps après, Schaapman a semblé avoir eu raison lorsque le rapport Schone Schijn a été publié. Selon les inspecteurs, au moins 50 à 90 pour cent des prostituées en vitrine ne travaillaient pas volontairement, affirmait le rapport. Une hypothèse très peu probable parce que le fameux « doorlaatverbod absolu » oblige légalement le Département des enquêtes criminelles en cas de signes de traite des êtres humains à prendre immédiatement des mesures, à libérer les victimes possibles et arrêter les suspects ! Il n'a cependant pas été demandé aux inspecteurs sur quoi leurs hypothèses avaient été basées. En outre, dans le cas d'estimations de cet ordre, une large définition de la notion de la force a été utilisée, qui comprenait également « forcée par les circonstances » telles que les dettes ou d'autres circonstances.

Dans un chapitre complet de son précédent rapport, le Rapporteur national contre la traite des êtres humains a prêté attention à cette bousculade de chiffres et de définitions. « C'est pourquoi les estimations varient considérablement (également en raison des différentes définitions utilisées), qui permettent de « choisir » la définition qui sert le mieux », écrit le rapporteur.

Un « chiffre sombre » large et irréaliste

En outre, les rapports annuels du Centre de coordination de la traite humaine (COMENSHA) prouvent que ces chiffres sont extrêmement irréalistes. Presque tous les rapports de cas de traite des êtres humains ont été enregistrés par la police, la maréchaussée royale (KMar) et Arbeidsinspectie (surveillance du commerce), qui sont légalement tenus de signaler toute possible victime même quand il y a un mince signe de traite d'êtres humains. En 2012, cela signifiait 1069 femmes adultes qui pouvaient avoir été victimes de traite des êtres humains, ce qui signifie environ quatre pour cent du nombre de prostituées travaillant aux Pays-Bas sur une base annuelle.

Invariablement, il est suggéré que le nombre réel de victimes doit être beaucoup plus élevé parce que la peur de représailles les empêche de déposer une plainte auprès de la police. Dans le circuit de la prostitution légale toutefois, il est rappelé à plusieurs reprises aux travailleurs du sexe la possibilité de signaler de manière anonyme ce qui leur est arrivé. Dans ces cas, le Département des enquêtes criminelles commenceront leur enquête sans la nécessité pour les victimes de témoigner. Néanmoins, malgré les plusieurs centaines de victimes qui déposent plainte, le nombre de celles qui font un signalement anonyme est extrêmement faible.

Même parmi les plus grandes victimes qui reçoivent l'abri du Centre de coordination, la quasi-totalité d'entre elles déposent une plainte. Dans ces maisons d'hébergement chaque victime se voit donner la possibilité de décider de ne pas du tout coopérer avec la police, sans que cela ait des conséquences sur leur droit à rester dans le pays et de bénéficier d'une mise à l'abri. Sur une base annuelle, moins de cinq (!) victimes font usage de cette possibilité, ce qui démontre que la peur de représailles de la période qui a suivi l'expérience de prostitution forcée n'est guère décisive pour déposer une plainte ou non. Cela prouve que l'existence d'un large « chiffre sombre » des victimes est tout à fait incroyable.

La recherche scientifique

Il y a eu cependant beaucoup de recherches scientifiques sur la prostitution forcée dans notre pays. Le Centre de Recherche Scientifique et de Documentation (WODC) du ministère de la Justice a fait une évaluation complète de la levée de l'interdiction des maisons closes. Les conclusions étaient modérément positives. Dans le rapport de Regioplan, 354 prostituées du circuit juridique ont été interrogées en détail dans un environnement neutre. Aucun signe de traite des êtres humains n'a été détecté. Huit pour cent - et non 75 % comme l'a affirmé Hilkens, l'ex membre du parlement du parti Labour- ont souligné qu'elles étaient initialement entrées dans l'industrie par la force.

Dans un rapport de recherche scientifique, le professeur Hendrik Wagenaar (Université de Sheffield) aboutit à des conclusions similaires. Un petit dix pour cent des prostituées travaillant légalement et en confiance ont dû se libérer de conditions de travail inacceptables.

Une collaboration entre les scientifiques et le Département des enquêtes criminelles a fait une étude sur le travail du sexe forcé dans les salons de massage qui s'est avéré être presque non-existant. La critique sur la politique de la prostitution actuelle dans les deux rapports a été honteusement ignorée par les gouverneurs.

Une image déformée est préjudiciable

Ceux qui sont capables de voir à travers les canulars et qui ne veulent pas faire n'importe quoi avec les chiffres, les faits et les définitions, ne peuvent que venir à la conclusion qu'un maximum de huit pour cent des prostituées dans notre pays travaille sous une sorte de force par une tierce partie. L'image déformée est certainement nuisible, car elle permet aux gouverneurs de s'en tirer avec une politique qui fonctionne manifestement de manière contre-productive dans la lutte contre la traite des êtres humains, à la fois au niveau local et au niveau national.